

rents, 10 minutes de patates, ainsi qu'une grande quantité de graines potagères, dont le résultat sera connu sous peu, et qui révélera la richesse du sol. Un jardin se trouve en face de la maison et y apporte son contingent de légumes et de fleurs.

La journée fut mise à profit, à courir les bois, les lacs, et terminée par une promenade sur l'eau, où le chaut ne fit pas défaut; le bonsoir jeta à la brise, fut répété 7 fois par l'écho qui se repercutait d'une montagne à l'autre; il nous fut rendu par la voix des colons qui le répétaient à Tenve.

Le mardi matin, après la messe, nous retournâmes nos nouveaux "hospitaliers", des montagnes, des heureux instants passés au milieu d'eux pour reprendre le chemin de l'Industrie, où nous arrivâmes bien tard le soir, mais sans encombre.

Certains de la vie du missionnaire ne sont pas toujours heureuse; le rapport du confort, néanmoins, il compte des jours plus nombreux que les peines; à part la chasse qui se fait tous les jours, avec du bonheur, la pêche avec non moins de succès, il y a des consolations pour lui qui surpassent les plus magnifiques, celle de faire le bien, qui est la plus grande.

La mission de St. Viator du Lac, est donc un noyau sur lequel on peut se réunir les colons, soit pour y recevoir le pain de la parole de Dieu, comme des conseils salutaires pour l'éducation de leurs biens, et plus tard l'éducation de leurs enfants. Je n'ai aucun doute qu'avec l'ombre de cette croix, un village sera formé sous peu d'années. Si quelques hommes aux vues larges font tant de bien; comment un gouvernement pourrait ne pas continuer ses efforts pour assurer à ces colons, non seulement leur avenir, mais aussi la prospérité du pays!

Change pour l'émigration augmente; rien n'arrête son cours. Pas une seule famille, à de rares exceptions, conserve le surplus de ses revenus pour venir en aide au gouvernement tout en s'enrichissant, pour empêcher le pauvre enfant canadien, qui quitte sa patrie à regret, de s'éloigner du sol qui l'a vu naître, où il pourrait à vivre et mourir en paix en bénissant le nom de ses bienfaiteurs.

Montréal a applaudi aux efforts d'un prêtre qui du haut de la chaire a travaillé en faveur de la colonisation, le vœu par le Rev. M. Daniel S. S. qui marche avec bonheur sur les traces de ses prédécesseurs dans cette grande œuvre. Son exemple a été suivi avec empressement; mais avec un peu plus de volonte, nous pourrions faire chacun de légers sacrifices qui, réunis, formeront une grande somme, pour aider à nos compatriotes.

Après que sous peu de semaines, j'aurai à mettre sous les yeux du public le rapport que j'enverrai plus haut et qui engendrera sans aucun doute la législature à venir en aide à plus ou plus aux efforts que le clergé tout entier fait pour promouvoir les intérêts de la colonisation.

J. O. D.

La Minerve.

SAMEDI MATIN, 17 MARS, 1866.

TÉLÉGRAMMES PRIVÉS À "LA MINERVE."

Ottawa, 16 mars, 1866.

NOUVEAUX MILITAIRES.

Deux compagnies de volontaires sont arrivées ce matin, de St. André, No. 1, sous le Capt. McDonald et No. 7, sous le Capt. Priddy.

Il y a actuellement dans la ville, sept compagnies de volontaires, et une batterie d'artillerie.

La plus grande tranquillité règne dans la ville, l'on ne redoute aucun trouble.

Nous avons la température de mars en règle; vent, pluie et neige. Le beau temps semble pourtant s'annoncer ce soir.

Québec, 16 mars.

SOUSCRIPTION MILITAIRE.

Il y a eu aujourd'hui une assemblée considérable de citoyens influents de cette cité à la Bourse, afin de prendre en considération un projet de souscription, pour venir en aide aux familles de volontaires, qui ont si vaillamment répondu à l'appel du gouvernement pour la défense du pays.

Après discussion, l'assemblée a résolu à l'unanimité de proposer un fonds appelé au gouvernement dans la dépense du pays en cas d'invasion.

C. E. Levey, éc. r., président et M. G. Mountain, éc. r., remplissant les fonctions de secrétaire.

Proposé par Joseph Gilmore, éc. r., secondé par A. Joseph, éc. r.

Que cette assemblée a vu avec plaisir la promptitude avec laquelle la force volontaire de cette cité a voté ses armes, à l'appel du gouvernement.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par Robert Hamilton, éc. r., secondé par D. D. Young, éc. r.

Que des gens un certain nombre de volontaires sont des gens mariés, dont la famille a besoin de leur travail pour subsister, il est de leur devoir de leur concéder de venir à leur secours, et que dans ce but on ouvre une liste de souscriptions.

Adopté à l'unanimité.

Proposé par Henry Fry, éc. r., secondé par L. S. Scott, éc. r.

Que l'on donne le comité suivant avec pouvoir de s'adjointer: MM. C. E. Levey, Joseph Gilmore, A. Joseph, R. Hamilton, D. D. Young, H. Fry, H. S. Scott, J. Thompson, G. L. Rhoads, Robert Shaw, W. Thorne, M. G. Mountain, J. Garnett, J. B. Renaud, W. Irving, J. Dinning, Andrew Thompson, E. Chêne et J. E. Thibaut.

Proposé par J. Thompson, éc. r., secondé par le Col. Rhode.

Que cette assemblée recommande particulièrement à tous les employés de procurer aux volontaires en service toutes les facilités possibles pour l'accomplissement de leurs devoirs et de leur rendre à leur absence temporaire. — Adopté à l'unanimité.

A la fin de l'assemblée, la liste de souscription reçut les signatures suivantes:

- Charles E. Levey et Cie..... \$ 400
- La Banque de Québec..... 500
- D. D. Young et Cie..... 500
- Robert Hamilton..... 400
- Allan Gilmore..... 400
- J. Burdett et Cie..... 400
- Thompson et Cie..... 400
- Henry Fry..... 100
- Benson Bennett..... 100
- Dunn et Home..... 100
- H. J. Joly..... 100
- Forsyth et Pemberton..... 100
- Wm. Ray..... 100
- Henson et Cie..... 100
- H. S. Scott..... 100
- J. B. Ricketts..... 100
- K. Burdall..... 200
- J. L. Gibb..... 100
- Gibb, Laird et Ross..... 100
- C. E. Smith..... 100
- J. Lemaurier..... 50
- A. Joseph Chêne..... 50
- Beaudet..... 50
- Total..... \$4600

TEMPÉRATURE.

Le vent violent de l'Est qui fait depuis deux jours a entraîné beaucoup de glace à l'entrée du port et brisé toute communication avec l'île d'Orléans.

NOUVELLES MILITAIRES.

L'artillerie s'exerce activement au tir, du matin jusqu'au soir.

Le Daily News se refuse à croire au danger d'une attaque féline et croit très inconvenant de tromper ainsi la population.

Le même journal est de très mauvaise humeur de ce que les Irlandais ne veulent point être la St. Patrice comme de coutume par une démonstration publique.

UNE GROSSE RUMEUR.

Québec veut contrôler pour les rumeurs. Lundi, le bruit courait dans la basse-ville que l'on avait tenté de faire sauter une des poudrières. Faut-il que des citoyens se donnent beaucoup de mal pour rassurer de la chose.

Le Conseil Législatif du Nouveau-Brunswick a adopté la proposition suivante, à sa séance d'avant-hier:

«La correspondance échangée entre le Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies et le Gouverneur-Général, concernant l'union des Provinces Anglaises de l'Amérique du Nord, recevant, de notre part, toute l'attention que mérite une question venant d'une autorité aussi élevée, et nous l'examinons avec le désir sincère de nous rendre aux souhaits du gouvernement de Sa Majesté, persuadés comme nous sommes, qu'une union des Provinces anglaises resserrera les liens qui nous unissent à la mère-patrie, et sera d'accord avec les vrais intérêts et la prospérité de cette Province.»

Cette résolution ne nous surprend point; elle devait être le résultat d'une discussion approfondie de la question de la Confédération. C'est à cette conclusion que devait, en dernier résultat, aboutir tous les raisonnements basés sur l'histoire, la justice et l'impartialité.

Il n'est pas difficile de prévoir maintenant une prochaine et heureuse solution de la question de l'union des Colonies. Le projet de la convention de Québec suivra le premier même de l'union. Et quand on l'examinera sans parti pris, toutes les objections que l'on avait d'abord présentées contre son adoption disparaîtront.

Un article récemment publié par le *Montreal Gazette*, au sujet de l'attitude des Provinces du golfe, a servi de prétexte au *Pays* et à l'*Éclair*, pour dire que le gouvernement avait l'intention de faire adopter par le Gouvernement Impérial, comme résultat de la conduite de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, une union législative.

Le *Pays* nous demande ce que nous avons à dire à cela.

Notre réponse sera courte et claire. A la session du printemps dernier, quand le projet de Québec a été adopté par la Législature canadienne, le gouvernement s'est engagé, de la manière la plus formelle qu'il fut possible de le faire, à ce qu'aucune modification ne fut faite à ce projet par le gouvernement impérial. Nous croyons encore que cette promesse sera tenue, et chez nous, cette croyance s'appuie sur deux motifs puissants. D'abord, le gouvernement canadien ne prendrait cet engagement qu'après en avoir communiqué avec le ministre des colonies, et par conséquent, il connaîtrait toute la responsabilité de sa position. En second lieu, si des modifications devaient se faire, ce ne serait certainement pas dans le sens de l'union législative.

Jusqu'à présent, les Provinces du Golfe ont refusé d'entrer dans l'union parce qu'elles y voyaient un danger pour leurs intérêts locaux; elles manifestaient surtout de l'opposition à la centralisation que sanctionne le projet de Québec.

Comment, donc, peut-on croire aujourd'hui qu'elles vont modifier leurs opinions du tout au tout, et demander à genoux ce qu'elles hier repoussaient de toutes leurs forces? Dans cette volte-face complète, à quelle pression, à quelles exigences, à quels besoins obéissent-elles?

Si réellement ces provinces sont poussées malgré elles, comme le disent les journaux de l'opposition, à l'adoption de l'union, elles approuveront le projet de Québec, avec ou sans modifications. Dans le dernier cas, ce projet sera purement et simplement sanctionné par le Parlement Impérial, qui n'aura aucune raison, aucun motif, d'y faire des changements.

Mais si la Nouvelle-Écosse ou Terre-Neuve exigent des modifications à ce projet, ce ne pourrait être que dans le sens de la décentralisation et de l'indépendance des Etats. Et comment le gouvernement Impérial pourrait-il sanctionner d'une pareille demande pour faire précisément tout le contraire de ce qu'elle signifierait, reconnaître complètement les droits particuliers des provinces, et établir l'union législative? Un tel procédé est tout à fait inadmissible.

Le projet de Québec devra être adopté sans changements par toutes les Législatures provinciales, d'abord parce qu'il est le plus juste, et ensuite parce qu'il ne pourrait être modifié sans mettre en danger la cause même de la confédération qui rallie aujourd'hui l'opinion de toutes les colonies. Mais quant à l'union Législative, les faits qui peuvent donner au Gouvernement Impérial le plus léger prétexte, la moindre occasion de nous l'imposer.

Nous avons déjà parlé du grave incident survenu à la colonne de Victoria, en Australie. Des actes d'immoralité sont trouvés tout à coup dans l'impossibilité de fonctionner. La Chambre d'Assemblée, voulant à tout prix l'adoption d'un nouveau tarif contre lequel l'opinion publique était fortement provoquée, et craignant l'opposition de la Chambre Haute, avait fondé le tarif dans le bill des subsides, ne pensant pas que le Conseil trait jusqu'à refuser l'argent nécessaire pour les dépenses du gouvernement civil.

Les conseillers, cependant, n'ont pas reculé devant l'extrême à laquelle on les avait poussés, et, sans balancer, ils ont rejeté le tout. Ainsi, la constitution s'est trouvée suspendue, et le gouvernement sans argent. La seule banne qui a consenti à faire des avances en attendant que cette difficulté fut réglée, s'est vu déserter de ses praticiens et de ses actionnaires, tant le public désapprouvait l'assemblée et le ministère.

Le plus grave de cette affaire, c'est que la constitution n'offre aucun moyen d'y remédier. Le Conseil est nommé par la couronne et le nombre ne peut être augmenté, de sorte qu'il est toujours certain de garder sa position.

Le tarif qui a soulevé tant d'opposition était essentiellement protecteur. De là la colère des commerçants, qui sont allés devant les tribunaux, quand le gouvernement, se basant sur l'esprit et non sur la lettre de la loi, a prétendu que le tarif avait force de loi quand même, il n'avait pas été sanctionné par la Chambre Haute, et qu'il a voulu exiger les droits d'entrée que ce tarif imposait. Les juges ont donné gain de cause aux importateurs.

Les ministres se sont alors adressés directement à Sa Majesté, en Conseil, pour demander le droit d'en appeler au Conseil Privé, ce que les juges de la Colonie avaient refusé de permettre.

En même temps le gouvernement a pris le seul moyen dont il put disposer, pour le rétablissement de l'ordre: il a dissous le Parlement et a ordonné de nouvelles élections, dont le résultat n'est pas encore connu.

On sait seulement, par les dernières nouvelles qui datent de la fin de décembre, qu'une vigoureuse opposition était faite au gouvernement. S'il est vaincu, les deux Chambres se réunissent à nouveau, et le programme du Conseil Législatif triomphera; mais si le ministère obtient une majorité, on pense que le gouvernement impérial décidera lui-même laquelle des deux Chambres de la législature doit l'emporter.

La Réciprocité.

Le traité de réciprocité n'est plus depuis quelques heures.

Ce matin même, commence le nouveau système de relations commerciales entre les Etats-Unis et le Canada.

Nouvelles Militaires.

LES COMPAGNIES DE TERREBONNE ET STE. THERESE.

Nous apprenons de Waterloo et de Freilighsburg, que les compagnies de Terrebonne et de Ste. Thérèse, sous le commandement des capitaines J. C. Auger et Chs. Quimet, ont été reçues chaleureusement par les habitants de ces deux localités. Les hommes se portent à merveille et sont très contents de la manière dont ils sont traités. Les exercices militaires sont commencés d'une manière régulière et tout va bien.

"LES CHASSEURS CANADIENS."

Depuis quelques jours, ce bataillon fait des progrès étonnants.

Nous avons remarqué avec plaisir que des officiers, qui manquaient à leurs devoirs, ont été remplacés par des élèves de l'école militaire. Le commandant de notre seul bataillon canadien-français à Montréal veut donner un exemple qui devrait être suivi dans tous les autres corps. Il a rendu justice aux jeunes élèves de l'école militaire, à qui récemment, des places d'officiers, puisqu'ils sont mieux préparés que les autres aux exercices militaires et très en état de commander dans leurs différents grades.

Le Fénelianisme et le Catholisme.

On lit dans la *Gazette de Montréal*: Rien n'est plus injuste en lui-même, et par conséquent rien n'est plus déplorable, que la tentative de faire peser sur les catholiques, comme corps, toute la responsabilité des fénelianes. Quatre espèces de faits suffisent pour démontrer la fausseté de cette supposition gratuite. D'abord, les évêques irlandais catholiques, dont les archevêques Cullen de Dublin, Connolly d'Halifax, McClosky de New-York, Kenrick de St. Louis et les évêques *Dugan* de Chicago, *Tanno* de Buffalo, *Farrell* d'Hamilton, etc., etc., ont toujours et sans restriction condamné le mouvement des Fénelianes. En second lieu, pas un seul laïque irlandais catholique romain respectable, soit en Irlande ou en Amérique, ne s'est écarté de la bannière du fénelianisme. On trouve en Irlande, le grand évêque *Macdonnell*, le grand évêque *MacCormac*, et son ami *M. Clarke*. Les évêques de l'autre côté de l'océan, qui ont pris part à la conférence de Paris et le fils d'un ministre unitaire; le *gén. Sweeney* est ce qu'on appelle aux Etats-Unis "Episcopat" et le président *Robertson* américain, le grand évêque *MacCormac*, et son ami *M. Clarke*. Les évêques de l'autre côté de l'océan, qui ont pris part à la conférence de Paris et le fils d'un ministre unitaire; le *gén. Sweeney* est ce qu'on appelle aux Etats-Unis "Episcopat" et le président *Robertson* américain, le grand évêque *MacCormac*, et son ami *M. Clarke*.

Après cette motion, les conseillers procédèrent à la nomination de leur Prêtre; le président *M. Scott*, qui avait écrit la déclaration de *M. LeFebvre*, fut élu Prêtre, par la majorité. *M. LeFebvre*, le prétendu délégué, ordonnant au Secrétaire-Treasorier d'arrêter son vote pour *M. Scott* et la séance s'est ajournée au 4.

PEIGNEURS CIVIQUES DE BEAUBIENS.

Présents à l'Assemblée.

NOUVELLES DU CANADA.

Aujourd'hui, à lieu la fête nationale des Irlandais et d'après les préparatifs qui ont été faits, tout annonce qu'elle sera célébrée avec splendeur à la suite St. Patrice et le 17 Mars. Les St. Patrice par les rues Radegonde et Languecheur pour y entendre le service divin.

Après la grande messe, la procession se forma de nouveau sur la rue Languecheur, marchant à la suite de St. Denis, se rendant à cette rue la rue Notre-Dame continuera jusqu'à la Place d'Armes, passera par la Grande rue St. Jacques et le Carré Victoria et s'arrêtera sur le terrain choisi pour la nouvelle salle St. Patrice et se dispersera.

Le Col. de Hertel est mort subitement à Hawkesbury, le 15 courant pendant qu'il arrangeait les volontaires.

Le 27 ult., M. Watkin, M. P., président de la compagnie *Franklin* a donné à l'Hôtel de la Cité, Londres, un dîner à l'Hon. John Rose, C. R., et à M. E. H. King, directeur de la banque de Montréal, M. Cramp, vice-président de la chambre de commerce de Montréal et M. Alfred Brown.

A la dernière assemblée de la banque des Artisans, les officiers suivants ont été élus: M. W. Shanly, A. J. Atkinson, A. W. Ogilvie et Hon. T. D. McGee.

Ces lettres reçues de Florence constatent que les souscriptions volontaires pour le paiement de la dette nationale, augmentent dans de grandes proportions. On croit que le déficit de 80 millions que le ministre des finances n'a pas encore pu couvrir, pourrait fort bien l'être par ces souscriptions.

On écrit de Rome à l'*International*: On affirme de plus en plus que l'intention du gouvernement pontifical est de réintégrer, très prochainement, tous les évêques de la catholique. Une canonisation serait le prétexte de cette manifestation, dont le véritable but serait, en réalité, de réintégrer, à la date du 15 septembre, une solennité importante. D'autre part, on apprend que le saint-siège, sous prétexte de forme, et soutient de l'union 150,000 soldats français sous les ordres du colonel d'Argy, est arrivé à Malte le 22e régiment et le débarquement au Nouveau-Brunswick. Le *King's Own* a également reçu ordre de se rendre à la Nouvelle-Écosse. On croit que la *Great Eastern* viendra dans trois semaines, débarquer des renforts à la Rivière du Loup. Il devra y avoir de la cavalerie.

LES CHASSEURS CANADIENS.

Depuis quelques jours, ce bataillon fait des progrès étonnants.

Nous avons remarqué avec plaisir que des officiers, qui manquaient à leurs devoirs, ont été remplacés par des élèves de l'école militaire. Le commandant de notre seul bataillon canadien-français à Montréal veut donner un exemple qui devrait être suivi dans tous les autres corps. Il a rendu justice aux jeunes élèves de l'école militaire, à qui récemment, des places d'officiers, puisqu'ils sont mieux préparés que les autres aux exercices militaires et très en état de commander dans leurs différents grades.

LES CHASSEURS CANADIENS.

Depuis quelques jours, ce bataillon fait des progrès étonnants.

Nous avons remarqué avec plaisir que des officiers, qui manquaient à leurs devoirs, ont été remplacés par des élèves de l'école militaire. Le commandant de notre seul bataillon canadien-français à Montréal veut donner un exemple qui devrait être suivi dans tous les autres corps. Il a rendu justice aux jeunes élèves de l'école militaire, à qui récemment, des places d'officiers, puisqu'ils sont mieux préparés que les autres aux exercices militaires et très en état de commander dans leurs différents grades.

LES CHASSEURS CANADIENS.

Depuis quelques jours, ce bataillon fait des progrès étonnants.

Nous avons remarqué avec plaisir que des officiers, qui manquaient à leurs devoirs, ont été remplacés par des élèves de l'école militaire. Le commandant de notre seul bataillon canadien-français à Montréal veut donner un exemple qui devrait être suivi dans tous les autres corps. Il a rendu justice aux jeunes élèves de l'école militaire, à qui récemment, des places d'officiers, puisqu'ils sont mieux préparés que les autres aux exercices militaires et très en état de commander dans leurs différents grades.

LES CHASSEURS CANADIENS.

Depuis quelques jours, ce bataillon fait des progrès étonnants.

Nous avons remarqué avec plaisir que des officiers, qui manquaient à leurs devoirs, ont été remplacés par des élèves de l'école militaire. Le commandant de notre seul bataillon canadien-français à Montréal veut donner un exemple qui devrait être suivi dans tous les autres corps. Il a rendu justice aux jeunes élèves de l'école militaire, à qui récemment, des places d'officiers, puisqu'ils sont mieux préparés que les autres aux exercices militaires et très en état de commander dans leurs différents grades.

LES CHASSEURS CANADIENS.

Depuis quelques jours, ce bataillon fait des progrès étonnants.

Nous avons remarqué avec plaisir que des officiers, qui manquaient à leurs devoirs, ont été remplacés par des élèves de l'école militaire. Le commandant de notre seul bataillon canadien-français à Montréal veut donner un exemple qui devrait être suivi dans tous les autres corps. Il a rendu justice aux jeunes élèves de l'école militaire, à qui récemment, des places d'officiers, puisqu'ils sont mieux préparés que les autres aux exercices militaires et très en état de commander dans leurs différents grades.

LES CHASSEURS CANADIENS.

Depuis quelques jours, ce bataillon fait des progrès étonnants.

Le Fénelianisme et le Catholisme.

On lit dans la *Gazette de Montréal*: Rien n'est plus injuste en lui-même, et par conséquent rien n'est plus déplorable, que la tentative de faire peser sur les catholiques, comme corps, toute la responsabilité des fénelianes. Quatre espèces de faits suffisent pour démontrer la fausseté de cette supposition gratuite. D'abord, les évêques irlandais catholiques, dont les archevêques Cullen de Dublin, Connolly d'Halifax, McClosky de New-York, Kenrick de St. Louis et les évêques *Dugan* de Chicago, *Tanno* de Buffalo, *Farrell* d'Hamilton, etc., etc., ont toujours et sans restriction condamné le mouvement des Fénelianes. En second lieu, pas un seul laïque irlandais catholique romain respectable, soit en Irlande ou en Amérique, ne s'est écarté de la bannière du fénelianisme. On trouve en Irlande, le grand évêque *Macdonnell*, le grand évêque *MacCormac*, et son ami *M. Clarke*. Les évêques de l'autre côté de l'océan, qui ont pris part à la conférence de Paris et le fils d'un ministre unitaire; le *gén. Sweeney* est ce qu'on appelle aux Etats-Unis "Episcopat" et le président *Robertson* américain, le grand évêque *MacCormac*, et son ami *M. Clarke*.

Après cette motion, les conseillers procédèrent à la nomination de leur Prêtre; le président *M. Scott*, qui avait écrit la déclaration de *M. LeFebvre*, fut élu Prêtre, par la majorité. *M. LeFebvre*, le prétendu délégué, ordonnant au Secrétaire-Treasorier d'arrêter son vote pour *M. Scott* et la séance s'est ajournée au 4.

PEIGNEURS CIVIQUES DE BEAUBIENS.

Présents à l'Assemblée.

NOUVELLES DU CANADA.

Aujourd'hui, à lieu la fête nationale des Irlandais et d'après les préparatifs qui ont été faits, tout annonce qu'elle sera célébrée avec splendeur à la suite St. Patrice et le 17 Mars. Les St. Patrice par les rues Radegonde et Languecheur pour y entendre le service divin.

Après la grande messe, la procession se forma de nouveau sur la rue Languecheur, marchant à la suite de St. Denis, se rendant à cette rue la rue Notre-Dame continuera jusqu'à la Place d'Armes, passera par la Grande rue St. Jacques et le Carré Victoria et s'arrêtera sur le terrain choisi pour la nouvelle salle St. Patrice et se dispersera.

Le Col. de Hertel est mort subitement à Hawkesbury, le 15 courant pendant qu'il arrangeait les volontaires.

Le 27 ult., M. Watkin, M. P., président de la compagnie *Franklin* a donné à l'Hôtel de la Cité, Londres, un dîner à l'Hon. John Rose, C. R., et à M. E. H. King, directeur de la banque de Montréal, M. Cramp, vice-président de la chambre de commerce de Montréal et M. Alfred Brown.

A la dernière assemblée de la banque des Artisans, les officiers suivants ont été élus: M. W. Shanly, A. J. Atkinson, A. W. Ogilvie et Hon. T. D. McGee.

Ces lettres reçues de Florence constatent que les souscriptions volontaires pour le paiement de la dette nationale, augmentent dans de grandes proportions. On croit que le déficit de 80 millions que le ministre des finances n'a pas encore pu couvrir, pourrait fort bien l'être par ces souscriptions.

On écrit de Rome à l'*International*: On affirme de plus en plus que l'intention du gouvernement pontifical est de réintégrer, très prochainement, tous les évêques de la catholique. Une canonisation serait le prétexte de cette manifestation, dont le véritable but serait, en réalité, de réintégrer, à la date du 15 septembre, une solennité importante. D'autre part, on apprend que le saint-siège, sous prétexte de forme, et soutient de l'union 150,000 soldats français sous les ordres du colonel d'Argy, est arrivé à Malte le 22e régiment et le débarquement au Nouveau-Brunswick. Le *King's Own* a également reçu ordre de se rendre à la Nouvelle-Écosse. On croit que la *Great Eastern* viendra dans trois semaines, débarquer des renforts à la Rivière du Loup. Il devra y avoir de la cavalerie.

LES CHASSEURS CANADIENS.

Depuis quelques jours, ce bataillon fait des progrès étonnants.

Nous avons remarqué avec plaisir que des officiers, qui manquaient à leurs devoirs, ont été remplacés par des élèves de l'école militaire. Le commandant de notre seul bataillon canadien-français à Montréal veut donner un exemple qui devrait être suivi dans tous les autres corps. Il a rendu justice aux jeunes élèves de l'école militaire, à qui récemment, des places d'officiers, puisqu'ils sont mieux préparés que les autres aux exercices militaires et très en état de commander dans leurs différents grades.

LES CHASSEURS CANADIENS.

Depuis quelques jours, ce bataillon fait des progrès étonnants.

Nous avons remarqué avec plaisir que des officiers, qui manquaient à leurs devoirs, ont été remplacés par des élèves de l'école militaire. Le commandant de notre seul bataillon canadien-français à Montréal veut donner un exemple qui devrait être suivi dans tous les autres corps. Il a rendu justice aux jeunes élèves de l'école militaire, à qui récemment, des places d'officiers, puisqu'ils sont mieux préparés que les autres aux exercices militaires et très en état de commander dans leurs différents grades.

LES CHASSEURS CANADIENS.

Depuis quelques jours, ce bataillon fait des progrès étonnants.

Nous avons remarqué avec plaisir que des officiers, qui manquaient à leurs devoirs, ont été remplacés par des élèves de l'école militaire. Le commandant de notre seul bataillon canadien-français à Montréal veut donner un exemple qui devrait être suivi dans tous les autres corps. Il a rendu justice aux jeunes élèves de l'école militaire, à qui récemment, des places d'officiers, puisqu'ils sont mieux préparés que les autres aux exercices militaires et très en état de commander dans leurs différents grades.

LES CHASSEURS CANADIENS.

Depuis quelques jours, ce bataillon fait des progrès étonnants.

Nous avons remarqué avec plaisir que des officiers, qui manquaient à leurs devoirs, ont été remplacés par des élèves de l'école militaire. Le commandant de notre seul bataillon canadien-français à Montréal veut donner un exemple qui devrait être suivi dans tous les autres corps. Il a rendu justice aux jeunes élèves de l'école militaire, à qui récemment, des places d'officiers, puisqu'ils sont mieux préparés que les autres aux exercices militaires et très en état de commander dans leurs différents grades.

LES CHASSEURS CANADIENS.

Depuis quelques jours, ce bataillon fait des progrès étonnants.

Nous avons remarqué avec plaisir que des officiers, qui manquaient à leurs devoirs, ont été remplacés par des élèves de l'école militaire. Le commandant de notre seul bataillon canadien-français à Montréal veut donner un exemple qui devrait être suivi dans tous les autres corps. Il a rendu justice aux jeunes élèves de l'école militaire, à qui récemment, des places d'officiers, puisqu'ils sont mieux préparés que les autres aux exercices militaires et très en état de commander dans leurs différents grades.

LES CHASSEURS CANADIENS.

Depuis quelques jours, ce bataillon fait des progrès étonnants.

Le Fénelianisme et le Catholisme.

On lit dans la *Gazette de Montréal*: Rien n'est plus injuste en lui-même, et par conséquent rien n'est plus déplorable, que la tentative de faire peser sur les catholiques, comme corps, toute la responsabilité des fénelianes. Quatre espèces de faits suffisent pour démontrer la fausseté de cette supposition gratuite. D'abord, les évêques irlandais catholiques, dont les archevêques Cullen de Dublin, Connolly d'Halifax, McClosky de New-York, Kenrick de St. Louis et les évêques *Dugan* de Chicago, *Tanno* de Buffalo, *Farrell* d'Hamilton, etc., etc., ont toujours et sans restriction condamné le mouvement des Fénelianes. En second lieu, pas un seul laïque irlandais catholique romain respectable, soit en Irlande ou en Amérique, ne s'est écarté de la bannière du fénelianisme. On trouve en Irlande, le grand évêque *Macdonnell*, le grand évêque *MacCormac*, et son ami *M. Clarke*. Les évêques de l'autre côté de l'océan, qui ont pris part à la conférence de Paris et le fils d'un ministre unitaire; le *gén. Sweeney* est ce qu'on appelle aux Etats-Unis "Episcopat" et le président *Robertson* américain, le grand évêque *MacCormac*, et son ami *M. Clarke*.

Après cette motion, les conseillers procédèrent

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

EXPÉDIÉS A LA MINERVE. DEPECHE GÉNÉRALES. New-York, 16. Un télégramme de Montréal au World dit: Il y a moins d'excitation. Les préparatifs pour résister à l'attaque se continuent. L'assemblée du cabinet a été présidée par le gouverneur-général, et pendant la séance des dépêches ont été reçues des gouverneurs du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

Salle Nordheimer MATINEE. HERRMANN!

Aujourd'hui, samedi. GRANDE MATINEE D'HERRMANN. Admission, 25 centimes. Aucun siège réservé. Portes ouvertes à 2 heures, pour commencer à 2 1/2 heures. CE SOIR, 17 MARS. Sixième séance du célèbre PRESTIDIGITATEUR dans ses merveilleuses ILLUSIONS NÉCROMANTIQUES ORIENTALES. Changement complet du Programme.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de PATRICK RYAN, FAILLI.

Les créanciers de la faillite sont notifiés de s'assembler à mon Bureau, No. 2, Union Building, Rue St. François-Xavier, en la cité de Montréal, LUNDI, le second jour d'Avril 1866, à TROIS heures de l'après-midi, pour l'examen public de la faillite et l'engagement des affaires de sa faillite en général.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de DAVID RAMSAY, FAILLI.

Le soussigné a été nommé Syndic dans cette affaire et demande que les réclamations soient faites dans les deux mois de cette date.

AVIS PUBLIC. Le MAIRE, les ECHÉVINS et les CITOYENS de la cité de Montréal, par leur Conseil et Procureur soussigné, donnent par les présentes, AVIS PUBLIC que SAMEDI, le VINGT ET UNÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures et DEMIE du matin, au Palais de Justice de cette ville, ils présenteront par le ministère de leur dit Conseil et Procureur, à la Cour Supérieure du Bas-Canada, dans et pour le District de Montréal, en Chambre, une Requête demandant à la dite Cour de choisir et nommer, en vertu de l'acte de la Législature 27 et 28 Vict., ch. 60, trois personnes capables et désintéressées, pour agir en qualité de COMMISSAIRES, pour fixer et déterminer, conformément au dit acte, les prix et compensation à être accordés pour les lots ou morceaux de terre ou bien-fonds ci-après mentionnés et désignés, que la dite Corporation de la cité de Montréal a décidé d'acquiescer par résolution passée le vingt-septième jour de Décembre mil huit cent soixante-cinq, pour l'ÉLARGISSEMENT et le PROLONGEMENT de la RUE ANDERSON, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN J. ARNTON. VENTE PAR SYNDIC. Dans l'affaire de A. PEBBLES, Québec, Failli.

Le soussigné a reçu instruction de Wm. WALKER, Eccl. Syndic Officiel, Québec, de vendre par encan, pour le compte des biens du failli, les objets suivants, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN J. ARNTON. VENTE PAR SYNDIC. Dans l'affaire de A. PEBBLES, Québec, Failli.

Le soussigné a reçu instruction de Wm. WALKER, Eccl. Syndic Officiel, Québec, de vendre par encan, pour le compte des biens du failli, les objets suivants, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN LEEMING & Cie. Vente par Autorité de Justice.

Sera vendu par Autorité de Justice, MARDI, le TROISIÈME jour d'AVRIL prochain, à DEUX HEURES de l'après-midi, aux Salles d'Encaissement de M. John Leeming & Cie, Rue Notre-Dame, à Montréal, après trois enchères et publications faites à la Porte de l'Eglise Paroissiale de la Ville de Montréal pendant trois Dimanches consécutifs, à l'issue du Service Divin du matin, JEMME-BLE et DÉPENDANCES suivants, appartenant en usufruit à Dame MARIE-ANNE LAMONTAGNE, de Montréal, veuve de feu Luce DEPERREUX, en son vivant Bourgeois, de même lieu, et lesquels Immeuble et Dépendances sont situés en faveur des enfants de ses derniers, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR L. DEVANY. Avis Préliminaire.

Le soussigné fera, dans une dizaine de jours, à l'American House, une vente de CHEVAUX, VOITURES, CARROSSÉS, SREIGHS, HARNAIS, SELLES, etc. Les détails dans une autre annonce. Les personnes qui auraient des chevaux, etc. à mettre en vente ou à louer, sont priées d'en donner avis de bonne heure à l'encanteur.

Washington, 16. On a trouvé dans les montagnes de Oatland les restes d'un homme que l'on suppose être ceux du Prof. P. S. Peabody, de Peanayltan, qui a disparu de cette ville en septembre dernier.

Le centre du district Andrew Wayne a ordonné que des assemblées publiques de Fenians aient lieu tous les samedis prochains dans toutes les parties de la ville en faveur de la nationalité Irlandaise et de Stephens et O'Mahoney. Le 23, il y aura une grande démonstration et les principaux Fenians feront des discours.

Henry C. Ward dernièrement nommé agent voyageur de la Compagnie du Feu de l'Amérique du Nord a été arrêté pour fraude. La Compagnie l'a aussitôt démis de ses fonctions. On dit qu'il a forfait à son cautionnement et qu'il est parti pour des lieux inconnus.

Le Président a approuvé l'acte qui traitait le transport des marchandises en entrepôts.

Washington, 16. Le Président est décidé à enrôler 40,000 noirs actuellement dans le Sud.

Une machine qui a fait explosion a tué un nommé Sibley, de Ste. Catherine, H. C.

"LE MONDE," JOURNAL POLITIQUE ET RELIGIEUX. PUBLIÉ A Paris (France).

PRIX D'ABONNEMENTS POUR LE CANADA: ÉDITION QUOTIDIENNE: \$5 pour 3 mois; \$9.70 pour 6 mois; \$19.00 pour un an.

Collège de St. Laurent.

DIMANCHE prochain, à TROIS heures P. M., à l'occasion de la Fête St. Joseph, aura lieu une SÉANCE ACADEMIQUE à laquelle sont invités les parents et les amis de la maison.

Union St. Joseph de Montréal.

LUNDI prochain, le 19 du courant, cinquantième Anniversaire de la Fondation de l'Union St. Joseph de Montréal, aura lieu dans la Salle Académique au Collège St. Marie, Rue Bleury (la Salle St. Joseph étant trop exigüe pour l'occasion), une Séance Publique à laquelle Lesseurs sera donné un travail historique sur l'Union St. Joseph, ses commémorations, son état actuel, son histoire. Ce travail a été fait par M. J. A. PLINGUET, Président de la Société.

Concert de Musique Sacrée.

Le Concert déjà donné par le Chœur de l'Eglise West-youn Atholite, Grand-Rue St. Jacques, sera répété dans cette Église.

MECHANIC'S BANK. (BANQUE DES ARTISANS.)

Le Bureau des Directeurs de cette Banque a été organisé et ses opérations commenceront AUJOURD'HUI.

DEFENSE D'AVANCER.

Le soussigné défend à qui ce soit d'avancer sur son nom des marchandises et effets.

AUX MILITAIRES.

Le soussigné a sa disposition et à vendre à bon marché COURONNES et ÉTOILES en or et en argent. CENTURIERS en Soie, CRISTOURNS et ÉPÈRES 400,000 CAPSULES Militaires de Leadford, manufacturiers du Gouvernement de St. M. Just.

Société St. Patrice. GRAND CONCERT-PROMENADE.

Le Soir de la St. Patrice, samedi, le 17 Mars prochain.

Salle de l'Hotel-de-Ville.

Par la bienveillante permission du Colonel F. Fane et les Officiers du 25e régiment, le corps de musique du 25e assistera.

PROGRAMME. IER PARTIE.

1. Ouverture - Zampa - Herold - Bande.

2. Ballade - "Brother, Tell me of the battle." - Thomas - H. Hamall.

3. Chanson - "The brightest eyes" - G. Sigilli - Dlle Emilie Vallière.

4. Extra - "Lily of Killary" - Renelid - Banda.

5. Glee - "The morning freshly breaking" - Massanillo - Glee Club.

6. Chanson - "Believe me, if all those endearing young charms" - Moore - Dlle Mary Jane Wilson.

7. Quadrille - "St. Patrick" - Laurant - Bande.

8. Ballad - "Mother, kiss me in my dreams" - Thomas - H. Hamall.

9. Chanson - "Sweet memories of happy days" - Benelid - Dlle Emilie Vallière.

IIÈME PARTIE.

1. Russian Carriage Song - Bande.

2. Chanson - "Tenny's farewell to Kathleen" - Mme Durifin - Dlle Mary Jane Wilson.

3. Duo - "There's a sigh in the heart" - Dlle Emilie Vallière et M. Starke.

4. Valse - "Royal Mountain" - Rele - Bande.

5. Lecture - "Thomas à Becket" - Professeur Swift.

6. Lecture - "Thomas à Becket" - Professeur Swift.

7. Glee - "Young May Moon" - Moore - Glee Club.

8. Galop - "Sweet Valentine" - Rele - Bande.

Billets 25 cents. Le Concert commencera à 8. ÉP-M. HAMALL apparaîtra pour la dernière fois devant le public de Montréal, devant partir pour les États-Unis, où il est engagé, à New-York, Boston, Philadelphie et la Nouvelle-Orléans.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de PATRICK RYAN, FAILLI.

Les créanciers de la faillite sont notifiés de s'assembler à mon Bureau, No. 2, Union Building, Rue St. François-Xavier, en la cité de Montréal, LUNDI, le second jour d'Avril 1866, à TROIS heures de l'après-midi, pour l'examen public de la faillite et l'engagement des affaires de sa faillite en général.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de DAVID RAMSAY, FAILLI.

Le soussigné a été nommé Syndic dans cette affaire et demande que les réclamations soient faites dans les deux mois de cette date.

AVIS PUBLIC. Le MAIRE, les ECHÉVINS et les CITOYENS de la cité de Montréal, par leur Conseil et Procureur soussigné, donnent par les présentes, AVIS PUBLIC que SAMEDI, le VINGT ET UNÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures et DEMIE du matin, au Palais de Justice de cette ville, ils présenteront par le ministère de leur dit Conseil et Procureur, à la Cour Supérieure du Bas-Canada, dans et pour le District de Montréal, en Chambre, une Requête demandant à la dite Cour de choisir et nommer, en vertu de l'acte de la Législature 27 et 28 Vict., ch. 60, trois personnes capables et désintéressées, pour agir en qualité de COMMISSAIRES, pour fixer et déterminer, conformément au dit acte, les prix et compensation à être accordés pour les lots ou morceaux de terre ou bien-fonds ci-après mentionnés et désignés, que la dite Corporation de la cité de Montréal a décidé d'acquiescer par résolution passée le vingt-septième jour de Décembre mil huit cent soixante-cinq, pour l'ÉLARGISSEMENT et le PROLONGEMENT de la RUE ANDERSON, savoir:—

No. 1. Un lotin de terre, avec bâtisses ou parties de bâtisses, borné au nord-est par la propriété de James Simpson, au sud-est par la rue Lagache, au nord-ouest par la rue Anderson nord et au sud-est par le résidu de la propriété de Benjamin Comte, tel que requis pour l'élargissement de la rue Anderson.

No. 2. Un terrain sans bâtisses, borné au nord-ouest par la propriété de John Featherstone, au sud-est par la propriété de Benjamin Comte, au sud-ouest par la rue Anderson, et au nord-est par le résidu de la propriété de John Featherstone, tel que requis pour le prolongement de la rue Anderson.

No. 3. Un terrain sans bâtisses, borné au nord-ouest par la propriété d'Alexander Ward, au sud-est par la propriété de James Simpson, au sud-ouest par la propriété de John Featherstone, tel que requis pour le prolongement de la rue Anderson.

No. 4. Un terrain avec une remise en bois sur érigée, borné au nord-ouest par la propriété de J. H. Durwin, au sud-est par la rue Anderson, au nord-est par la propriété de James Simpson, partie par la propriété de John Featherstone et partie par la propriété d'Alexander Ward, et au sud-ouest par le résidu de la propriété d'Alexander Ward, tel que requis pour le prolongement de la rue Anderson.

No. 5. Un terrain avec partie d'une remise en bois sur érigée, borné au nord-ouest par la propriété de Robert Weir, au sud-est par la propriété de John Featherstone, au sud-ouest par la propriété de J. H. Durwin, et au nord-est par le résidu de la propriété d'Alexander Ward, tel que requis pour le prolongement de la rue Anderson.

No. 6. Un terrain sans bâtisses, borné au nord-ouest par la propriété de Robert Weir, au sud-est par la propriété de John Featherstone, au sud-ouest par la propriété de J. H. Durwin, et au nord-est par le résidu de la propriété d'Alexander Ward, tel que requis pour le prolongement de la rue Anderson.

No. 7. Un terrain sans bâtisses, borné au nord-ouest par la propriété de James Laurie, au sud-est par la propriété de John Featherstone, au sud-ouest par la propriété de J. H. Durwin, et au nord-est par le résidu de la propriété d'Alexander Ward, tel que requis pour le prolongement de la rue Anderson.

No. 8. Un terrain avec bâtisses sans érigées, borné au nord-ouest par la rue Duchesne, au sud-est par la propriété de Robert Weir, et au sud-ouest par la propriété de James Laurie, tel que requis pour le prolongement de la rue Anderson.

Henry Stuart, ROGER ROY, Avocat de la Corporation de Montréal.

Montréal, 16 mars 1866.

(A été publié dans la Minerve et le Montreal Gazette, les 17 et 19 mars courants.)

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de PATRICK RYAN, FAILLI.

Les créanciers de la faillite sont notifiés de s'assembler à mon Bureau, No. 2, Union Building, Rue St. François-Xavier, en la cité de Montréal, LUNDI, le second jour d'Avril 1866, à TROIS heures de l'après-midi, pour l'examen public de la faillite et l'engagement des affaires de sa faillite en général.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de DAVID RAMSAY, FAILLI.

Le soussigné a été nommé Syndic dans cette affaire et demande que les réclamations soient faites dans les deux mois de cette date.

AVIS PUBLIC. Le MAIRE, les ECHÉVINS et les CITOYENS de la cité de Montréal, par leur Conseil et Procureur soussigné, donnent par les présentes, AVIS PUBLIC que SAMEDI, le VINGT ET UNÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures et DEMIE du matin, au Palais de Justice de cette ville, ils présenteront par le ministère de leur dit Conseil et Procureur, à la Cour Supérieure du Bas-Canada, dans et pour le District de Montréal, en Chambre, une Requête demandant à la dite Cour de choisir et nommer, en vertu de l'acte de la Législature 27 et 28 Vict., ch. 60, trois personnes capables et désintéressées, pour agir en qualité de COMMISSAIRES, pour fixer et déterminer, conformément au dit acte, les prix et compensation à être accordés pour les lots ou morceaux de terre ou bien-fonds ci-après mentionnés et désignés, que la dite Corporation de la cité de Montréal a décidé d'acquiescer par résolution passée le vingt-septième jour de Décembre mil huit cent soixante-cinq, pour l'ÉLARGISSEMENT et le PROLONGEMENT de la RUE ANDERSON, savoir:—

No. 9. Dans la Cour de Circuit du District de Montréal, Montréal.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de PATRICK RYAN, FAILLI.

Les créanciers de la faillite sont notifiés de s'assembler à mon Bureau, No. 2, Union Building, Rue St. François-Xavier, en la cité de Montréal, LUNDI, le second jour d'Avril 1866, à TROIS heures de l'après-midi, pour l'examen public de la faillite et l'engagement des affaires de sa faillite en général.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de DAVID RAMSAY, FAILLI.

Le soussigné a été nommé Syndic dans cette affaire et demande que les réclamations soient faites dans les deux mois de cette date.

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN J. ARNTON. VENTE PAR SYNDIC. Dans l'affaire de A. PEBBLES, Québec, Failli.

Le soussigné a reçu instruction de Wm. WALKER, Eccl. Syndic Officiel, Québec, de vendre par encan, pour le compte des biens du failli, les objets suivants, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN J. ARNTON. VENTE PAR SYNDIC. Dans l'affaire de A. PEBBLES, Québec, Failli.

Le soussigné a reçu instruction de Wm. WALKER, Eccl. Syndic Officiel, Québec, de vendre par encan, pour le compte des biens du failli, les objets suivants, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN J. ARNTON. VENTE PAR SYNDIC. Dans l'affaire de A. PEBBLES, Québec, Failli.

Le soussigné a reçu instruction de Wm. WALKER, Eccl. Syndic Officiel, Québec, de vendre par encan, pour le compte des biens du failli, les objets suivants, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN J. ARNTON. VENTE PAR SYNDIC. Dans l'affaire de A. PEBBLES, Québec, Failli.

Le soussigné a reçu instruction de Wm. WALKER, Eccl. Syndic Officiel, Québec, de vendre par encan, pour le compte des biens du failli, les objets suivants, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN J. ARNTON. VENTE PAR SYNDIC. Dans l'affaire de A. PEBBLES, Québec, Failli.

Le soussigné a reçu instruction de Wm. WALKER, Eccl. Syndic Officiel, Québec, de vendre par encan, pour le compte des biens du failli, les objets suivants, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN J. ARNTON. VENTE PAR SYNDIC. Dans l'affaire de A. PEBBLES, Québec, Failli.

Le soussigné a reçu instruction de Wm. WALKER, Eccl. Syndic Officiel, Québec, de vendre par encan, pour le compte des biens du failli, les objets suivants, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN J. ARNTON. VENTE PAR SYNDIC. Dans l'affaire de A. PEBBLES, Québec, Failli.

Le soussigné a reçu instruction de Wm. WALKER, Eccl. Syndic Officiel, Québec, de vendre par encan, pour le compte des biens du failli, les objets suivants, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN J. ARNTON. VENTE PAR SYNDIC. Dans l'affaire de A. PEBBLES, Québec, Failli.

Le soussigné a reçu instruction de Wm. WALKER, Eccl. Syndic Officiel, Québec, de vendre par encan, pour le compte des biens du failli, les objets suivants, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN J. ARNTON. VENTE PAR SYNDIC. Dans l'affaire de A. PEBBLES, Québec, Failli.

Le soussigné a reçu instruction de Wm. WALKER, Eccl. Syndic Officiel, Québec, de vendre par encan, pour le compte des biens du failli, les objets suivants, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN J. ARNTON. VENTE PAR SYNDIC. Dans l'affaire de A. PEBBLES, Québec, Failli.

Le soussigné a reçu instruction de Wm. WALKER, Eccl. Syndic Officiel, Québec, de vendre par encan, pour le compte des biens du failli, les objets suivants, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN J. ARNTON. VENTE PAR SYNDIC. Dans l'affaire de A. PEBBLES, Québec, Failli.

Le soussigné a reçu instruction de Wm. WALKER, Eccl. Syndic Officiel, Québec, de vendre par encan, pour le compte des biens du failli, les objets suivants, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN J. ARNTON. VENTE PAR SYNDIC. Dans l'affaire de A. PEBBLES, Québec, Failli.

Le soussigné a reçu instruction de Wm. WALKER, Eccl. Syndic Officiel, Québec, de vendre par encan, pour le compte des biens du failli, les objets suivants, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN J. ARNTON. VENTE PAR SYNDIC. Dans l'affaire de A. PEBBLES, Québec, Failli.

Le soussigné a reçu instruction de Wm. WALKER, Eccl. Syndic Officiel, Québec, de vendre par encan, pour le compte des biens du failli, les objets suivants, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN J. ARNTON. VENTE PAR SYNDIC. Dans l'affaire de A. PEBBLES, Québec, Failli.

Le soussigné a reçu instruction de Wm. WALKER, Eccl. Syndic Officiel, Québec, de vendre par encan, pour le compte des biens du failli, les objets suivants, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN J. ARNTON. VENTE PAR SYNDIC. Dans l'affaire de A. PEBBLES, Québec, Failli.

Le soussigné a reçu instruction de Wm. WALKER, Eccl. Syndic Officiel, Québec, de vendre par encan, pour le compte des biens du failli, les objets suivants, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN J. ARNTON. VENTE PAR SYNDIC. Dans l'affaire de A. PEBBLES, Québec, Failli.

Le soussigné a reçu instruction de Wm. WALKER, Eccl. Syndic Officiel, Québec, de vendre par encan, pour le compte des biens du failli, les objets suivants, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN J. ARNTON. VENTE PAR SYNDIC. Dans l'affaire de A. PEBBLES, Québec, Failli.

Le soussigné a reçu instruction de Wm. WALKER, Eccl. Syndic Officiel, Québec, de vendre par encan, pour le compte des biens du failli, les objets suivants, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN J. ARNTON. VENTE PAR SYNDIC. Dans l'affaire de A. PEBBLES, Québec, Failli.

Le soussigné a reçu instruction de Wm. WALKER, Eccl. Syndic Officiel, Québec, de vendre par encan, pour le compte des biens du failli, les objets suivants, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN J. ARNTON. VENTE PAR SYNDIC. Dans l'affaire de A. PEBBLES, Québec, Failli.

Le soussigné a reçu instruction de Wm. WALKER, Eccl. Syndic Officiel, Québec, de vendre par encan, pour le compte des biens du failli, les objets suivants, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN J. ARNTON. VENTE PAR SYNDIC. Dans l'affaire de A. PEBBLES, Québec, Failli.

Le soussigné a reçu instruction de Wm. WALKER, Eccl. Syndic Officiel, Québec, de vendre par encan, pour le compte des biens du failli, les objets suivants, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN LEEMING & Cie. Vente par Autorité de Justice.

Sera vendu par Autorité de Justice, MARDI, le TROISIÈME jour d'AVRIL prochain, à DEUX HEURES de l'après-midi, aux Salles d'Encaissement de M. John Leeming & Cie, Rue Notre-Dame, à Montréal, après trois enchères et publications faites à la Porte de l'Eglise Paroissiale de la Ville de Montréal pendant trois Dimanches consécutifs, à l'issue du Service Divin du matin, JEMME-BLE et DÉPENDANCES suivants, appartenant en usufruit à Dame MARIE-ANNE LAMONTAGNE, de Montréal, veuve de feu Luce DEPERREUX, en son vivant Bourgeois, de même lieu, et lesquels Immeuble et Dépendances sont situés en faveur des enfants de ses derniers, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN LEEMING & Cie. Vente par Autorité de Justice.

Sera vendu par Autorité de Justice, MARDI, le TROISIÈME jour d'AVRIL prochain, à DEUX HEURES de l'après-midi, aux Salles d'Encaissement de M. John Leeming & Cie, Rue Notre-Dame, à Montréal, après trois enchères et publications faites à la Porte de l'Eglise Paroissiale de la Ville de Montréal pendant trois Dimanches consécutifs, à l'issue du Service Divin du matin, JEMME-BLE et DÉPENDANCES suivants, appartenant en usufruit à Dame MARIE-ANNE LAMONTAGNE, de Montréal, veuve de feu Luce DEPERREUX, en son vivant Bourgeois, de même lieu, et lesquels Immeuble et Dépendances sont situés en faveur des enfants de ses derniers, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN LEEMING & Cie. Vente par Autorité de Justice.

Sera vendu par Autorité de Justice, MARDI, le TROISIÈME jour d'AVRIL prochain, à DEUX HEURES de l'après-midi, aux Salles d'Encaissement de M. John Leeming & Cie, Rue Notre-Dame, à Montréal, après trois enchères et publications faites à la Porte de l'Eglise Paroissiale de la Ville de Montréal pendant trois Dimanches consécutifs, à l'issue du Service Divin du matin, JEMME-BLE et DÉPENDANCES suivants, appartenant en usufruit à Dame MARIE-ANNE LAMONTAGNE, de Montréal, veuve de feu Luce DEPERREUX, en son vivant Bourgeois, de même lieu, et lesquels Immeuble et Dépendances sont situés en faveur des enfants de ses derniers, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN LEEMING & Cie. Vente par Autorité de Justice.

Sera vendu par Autorité de Justice, MARDI, le TROISIÈME jour d'AVRIL prochain, à DEUX HEURES de l'après-midi, aux Salles d'Encaissement de M. John Leeming & Cie, Rue Notre-Dame, à Montréal, après trois enchères et publications faites à la Porte de l'Eglise Paroissiale de la Ville de Montréal pendant trois Dimanches consécutifs, à l'issue du Service Divin du matin, JEMME-BLE et DÉPENDANCES suivants, appartenant en usufruit à Dame MARIE-ANNE LAMONTAGNE, de Montréal, veuve de feu Luce DEPERREUX, en son vivant Bourgeois, de même lieu, et lesquels Immeuble et Dépendances sont situés en faveur des enfants de ses derniers, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN LEEMING & Cie. Vente par Autorité de Justice.

Sera vendu par Autorité de Justice, MARDI, le TROISIÈME jour d'AVRIL prochain, à DEUX HEURES de l'après-midi, aux Salles d'Encaissement de M. John Leeming & Cie, Rue Notre-Dame, à Montréal, après trois enchères et publications faites à la Porte de l'Eglise Paroissiale de la Ville de Montréal pendant trois Dimanches consécutifs, à l'issue du Service Divin du matin, JEMME-BLE et DÉPENDANCES suivants, appartenant en usufruit à Dame MARIE-ANNE LAMONTAGNE, de Montréal, veuve de feu Luce DEPERREUX, en son vivant Bourgeois, de même lieu, et lesquels Immeuble et Dépendances sont situés en faveur des enfants de ses derniers, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN LEEMING & Cie. Vente par Autorité de Justice.

Sera vendu par Autorité de Justice, MARDI, le TROISIÈME jour d'AVRIL prochain, à DEUX HEURES de l'après-midi, aux Salles d'Encaissement de M. John Leeming & Cie, Rue Notre-Dame, à Montréal, après trois enchères et publications faites à la Porte de l'Eglise Paroissiale de la Ville de Montréal pendant trois Dimanches consécutifs, à l'issue du Service Divin du matin, JEMME-BLE et DÉPENDANCES suivants, appartenant en usufruit à Dame MARIE-ANNE LAMONTAGNE, de Montréal, veuve de feu Luce DEPERREUX, en son vivant Bourgeois, de même lieu, et lesquels Immeuble et Dépendances sont situés en faveur des enfants de ses derniers, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN LEEMING & Cie. Vente par Autorité de Justice.

Sera vendu par Autorité de Justice, MARDI, le TROISIÈME jour d'AVRIL prochain, à DEUX HEURES de l'après-midi, aux Salles d'Encaissement de M. John Leeming & Cie, Rue Notre-Dame, à Montréal, après trois enchères et publications faites à la Porte de l'Eglise Paroissiale de la Ville de Montréal pendant trois Dimanches consécutifs, à l'issue du Service Divin du matin, JEMME-BLE et DÉPENDANCES suivants, appartenant en usufruit à Dame MARIE-ANNE LAMONTAGNE, de Montréal, veuve de feu Luce DEPERREUX, en son vivant Bourgeois, de même lieu, et lesquels Immeuble et Dépendances sont situés en faveur des enfants de ses derniers, savoir:—

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN LEEMING & Cie. Vente par Autorité de Justice.

Sera vendu par Autorité de Justice, MARDI, le TROISIÈME jour d'AVRIL prochain, à DEUX HEURES de l'après-midi, aux Salles d'Encaissement de M. John Leeming & Cie, Rue Notre-Dame, à Montréal, après trois enchères et publications faites à la Porte de l'Eglise Paroissiale de la Ville de Montréal pendant trois Dimanches consécutifs, à l'issue du Service Divin du matin, JEMME-BLE et DÉPENDANCES suivants, appartenant en usufruit à Dame MARIE-ANNE LAMONTAGNE, de Montréal, veuve de feu Luce DEPERREUX, en son vivant Bourgeois, de même lieu, et lesquels Immeuble et Dépendances sont situés en faveur des enfants de ses derniers,

ABBOTT & CARTER

Avocats, No. 47, - RUE ST. JEAN, - No. 47

Hon. J. J. ABBOTT, C.R.; EWD. CARTER, C.R.

BUREAU DE POSTE.

Table with columns for destination (e.g., Québec, Montréal, Bore), time, and departure details.

ALARME DION.

Ouvriers Demandés.

Le soussigné a besoin de CINQ OUVRIERS

MAGASIN

FARINE, LARD,

Vin, Spiritueux, Liqueurs,

229 - RUE DES COMMISSAIRES - 229

M. S. GIRALDI

à la plaisir d'annoncer à ses nombreux pratiques

MAGASIN de Provisions et Clos de

Bois de Construction, No. 50, RUE ST. PAUL,

Le soussigné informe ses pratiques qu'il vient

HUILE! HUILE!! HUILE!!!

AUX CONSOMMATEURS.

Essayez "HUILE CHRYSLER" à 38. 6d. par

ASSURANCE

NORTH BRITISH & MERCANTILE

contre le Feu et sur la Vie.

Capital des Fonds - 10,000,000

Revenu Annuel - 2,500,000

AVIS.

Les soussignés se sont associés, aujourd'hui,

IMPRIMERIE

LOUIS PERRAULT & CIE.

PREMIER PRIN.

MACDONNELL & DAVIDSON,

Agents-Général pour le Can. da

P. R. FAUCON,

SOUS-AGENT.

DEPOT DE POELES,

RUE CRAIG, No. 526,

Vis-à-vis la Rue St. Charles-Borromée.

On trouvera à cet établissement un assortiment

de POELES des plus variées et à des prix

modérés, ent'autres

Le "Brillant" à charbon pour passa;

Le "Northern Light" " " " "

Le "Railroad" " " " "

Poeles simples, doubles et sonde

Le "Ruler" à charbon pour cuisine

Le "Standard Cook," à bois " " "

Le "Royal" " " " "

Avec richands et conduits à eau chaude, etc.

37 sept-16 r

AVIS.

M. DESJARDINS,

AVOUCAT,

Lambert, au No. 31 de la Côte St. Laurent,

au coin de la Rue des Fortifications et de la Côte

St. Lambert.

6 novembre-49 sm

J. F. DUBREUIL,

AVOUCAT,

No. 6-PETITE RUE ST. JACQUES- No. 6

g. 67.

Pour Laver facilement et à bon marché

EMPLOYEZ LA GLYCERINE et la POUDRE

de SAVON de HARPER TWELVETREES.

Cette composition fait beaucoup d'économie

et empêche de perdre du temps à frotter. Aucun

crystal pour laver, aucune poudre de savon n'ob-

tient un pareil résultat.

Il est vendu au paquet par tous les Epiciers et

en gros par HARPER TWELVETREES, (Limité),

Bromley-by-Bow, Londres, et par

WALTER MARRIAGE, 27

No. 39, Rue Lemoine, Montréal,

agent en gros pour le Canada.

29 déc-85-ak

Dr. NELSON EDWARDS,

Chirurgien - Dentiste et Facteur de

Dents Artificielles,

Pratique depuis dix-huit ans dans la

ville de New-York.

Setts et parties de

setts en caoutchouc,

d'après le système

N. B. - Les opérations

non sont garanties.

No 304, Rue No-

18-Avenue, troisième porte de l'Eglise Paroissiale

18 Avril-184 D k

ALARME DION.

Ouvriers Demandés.

Le soussigné a besoin de CINQ OUVRIERS

pour la confection de son Ais au

N° 15, Rue St. Urbain.

7 février-125 Cus. DION.

MAGASIN

FARINE, LARD,

Vin, Spiritueux, Liqueurs,

229 - RUE DES COMMISSAIRES - 229

M. S. GIRALDI

à la plaisir d'annoncer à ses nombreux pratiques

qu'il vient de transporter son magasin au

No. ci-dessus de la rue des Commissaires, où il

continuera la vente de toute espèce de Farine,

Lard et Provisions en général; aussi, Vins Fran-

çais, Anglais, et autres, Eau-de-Vie, Whiskey du

Haute et du Bas-Canada, &c., &c.

M. Serrano Giraldi espère, par une attention

particulière, lui donner la bonne qualité des articles

qu'il peut offrir à des prix raisonnables, mériter

une large part du patronage du public.

27 mai-217

CORPORATION DE MONTREAL

AUX ARCHITECTES.

La Corporation de Montréal a besoin de PLANS, DEVIS et de FEVA-

LUTION DÉTAILLÉE du coût de

l'érection d'une SALETTE D'EX-

ERCICES MILITAIRES et d'UN

ARSENAL, sur l'emplacement

qui vient de choisir le Conseil

sur la Rue Craig.

La Corporation se réserve le droit de garder

et d'utiliser les deux plans qu'elle croira les plus

propres à l'objet en vue, en payant un bonnet de

\$200 pour le maître et \$50 pour le dessinateur.

On peut se procurer tous les renseignements,

au sujet de ces plans, s'adressant au Bureau du

soussigné.

Les plans devront être adressés au soussigné

et envoyés le ou avant le DEUXIEME jour

d'AVRIL prochain.

Par ordre,

CHS. GLACKMEYER,

Greffier de la Cité

Bureau du Greffier de la Cité,

Hôtel-de-Ville,

Montréal, 17 février, 1866. 134 c

J. D. LAWLOR,

Manufacturier pratique de

MACHINES à COU-

DRE, seul Agent autorisé

de toutes les Machines à Cou-

dre de Six, de huit, de dix,

de douze, de quinze, de

vingt, de trente, de quarante,

de cinquante, de soixante,

de quatre-vingt, de cent,

de cent cinquante, de deux

cent, de deux cent cinquante,

de trois cent, de quatre cent,

de quatre cent cinquante,

de cinq cent, de six cent,

de sept cent, de huit cent,

de neuf cent, de mille.

Les réparations fai-

tes promptement.

J. D. LAWLOR,

30, Rue St. Salpêr,

Coin de l'Eglise Paroissiale et de la Rue

La Compagnie

D'ASSURANCE et de PLACEMENT

DES CITOYENS.

BUREAU: - MONTREAL UNION.

3 janvier. 96-m

APPROVISIONNEMENT

DES PHARES.

ENTREPOT D'AGRICULTURE DU CANADA

ET MAGASIN DE GRAINES,

ST. ANN'S HALL, au-dessus du Marché Ste. Anne.

Le Soussigné vient de recevoir son appro-

visionnement de GRAINE DE JARDIN et d'A-

GRICULTURE pour la prochaine Saison. Son

Fonds est très-étendu et complet en tous genres.

On peut voir sur demande la Liste des Prix.

WM. EVANS,

Graînetier de la Chambre d'Agriculture,

du Bas-Canada. 131

Graines nouvelles de Fleurs.

Un assortiment considérable de GRAINES DE

PLEURS CHOISIES, prises chez les meilleurs

de 500 variétés, dont plusieurs entièrement nou-

velles.

On peut avoir, sur demande, des Catalogues

donnant la description à la Salle.

On a constamment en main des Pots à Fleurs

de toutes les dimensions.

Entrepôt d'Agriculture du Canada, Salle Ste. Anne.

WM. EVANS,

Graînetier de la Chambre d'Agriculture,

du Bas-Canada. 131

Graines nouvelles--1866.

ENTREPOT D'AGRICULTURE DU CANADA

ET MAGASIN DE GRAINES,

ST. ANN'S HALL, au-dessus du Marché Ste. Anne.

Le Soussigné vient de recevoir son appro-

visionnement de GRAINE DE JARDIN et d'A-

GRICULTURE pour la prochaine Saison. Son

Fonds est très-étendu et complet en tous genres.

On peut voir sur demande la Liste des Prix.

WM. EVANS,

Graînetier de la Chambre d'Agriculture,

du Bas-Canada. 131

Graines nouvelles--1866.

ENTREPOT D'AGRICULTURE DU CANADA

ET MAGASIN DE GRAINES,

ST. ANN'S HALL, au-dessus du Marché Ste. Anne.

Le Soussigné vient de recevoir son appro-

visionnement de GRAINE DE JARDIN et d'A-

GRICULTURE pour la prochaine Saison. Son

Fonds est très-étendu et complet en tous genres.

On peut voir sur demande la Liste des Prix.

WM. EVANS,

Graînetier de la Chambre d'Agriculture,

du Bas-Canada. 131

Graines nouvelles--1866.

ENTREPOT D'AGRICULTURE DU CANADA

ET MAGASIN DE GRAINES,

ST. ANN'S HALL, au-dessus du Marché Ste. Anne.

Le Soussigné vient de recevoir son appro-

visionnement de GRAINE DE JARDIN et d'A-

GRICULTURE pour la prochaine Saison. Son

Fonds est très-étendu et complet en tous genres.

On peut voir sur demande la Liste des Prix.

WM. EVANS,

Graînetier de la Chambre d'Agriculture,

du Bas-Canada. 131

Graines nouvelles--1866.

ENTREPOT D'AGRICULTURE DU CANADA

ET MAGASIN DE GRAINES,

ST. ANN'S HALL, au-dessus du Marché Ste. Anne.

Le Soussigné vient de recevoir son appro-

visionnement de GRAINE DE JARDIN et d'A-

GRICULTURE pour la prochaine Saison. Son

Fonds est très-étendu et complet en tous genres.

On peut voir sur demande la Liste des Prix.

WM. EVANS,

Graînetier de la Chambre d'Agriculture,

du Bas-Canada. 131

Graines nouvelles--1866.

ENTREPOT D'AGRICULTURE DU CANADA

ET MAGASIN DE GRAINES,

ST. ANN'S HALL, au-dessus du Marché Ste. Anne.

Le Soussigné vient de recevoir son appro-

visionnement de GRAINE DE JARDIN et d'A-

GRICULTURE pour la prochaine Saison. Son

Fonds est très-étendu et complet en tous genres.

On peut voir sur demande la Liste des Prix.

WM. EVANS,

Graînetier de la Chambre d'Agriculture,

du Bas-Canada. 131

Graines nouvelles--1866.

ENTREPOT D'AGRICULTURE DU CANADA

ET MAGASIN DE GRAINES,

ST. ANN'S HALL, au-dessus du Marché Ste. Anne.

Le Soussigné vient de recevoir son appro-

J. B. MARION,

(Successeur de J. L. BEAUDRY),

No. 166, Rue Notre-Dame,

Remerciement des nombreux pratiques et le

Public en général pour l'encouragement libéral

qu'il en a reçu. Il prend la liberté de les informer

qu'il a maintenant un Assortiment considérable

de MARCHANDISES achetées aux Etrangers pour

argent comptant et qui sont vendues certaine-

ment à quinze pour cent au dessous de leur va-

leur.

Venez visiter mon Assortiment avant de

faire vos achats. 61

Graines nouvelles de Fleurs.

Un assortiment considérable de GRAINES DE

PLEURS CHOISIES, prises chez les meilleurs

de 500 variétés, dont plusieurs entièrement nou-

velles.

On peut avoir, sur demande, des Catalogues

donnant la description à la Salle.

On a constamment en main des Pots à Fleurs

de toutes les dimensions.

Entrepôt d'Agriculture du Canada, Salle Ste. Anne.

WM. EVANS,

Graînetier de la Chambre d'Agriculture,

du Bas-Canada. 131

Graines nouvelles--1866.

ENTREPOT D'AGRICULTURE DU CANADA

ET MAGASIN DE GRAINES,

ST. ANN'S HALL, au-dessus du Marché Ste. Anne.

Le Soussigné vient de recevoir son appro-

visionnement de GRAINE DE JARDIN et d'A-

GRICULTURE pour la prochaine Saison. Son

Fonds est très-étendu et complet en tous genres.